

Bourse Joseph-Moreau

But : Reconnaître, chaque année, deux élèves de l'école Joseph-Moreau qui se distinguent par :

- leurs actions quotidiennes qui démontrent un comportement exemplaire, leur respect d'autrui et leur attitude positive;
- leur implication aux activités scolaires et parascolaires;
- leur fierté d'être francophone;
- leur rendement scolaire;
- leur bénévolat.

Admissibilité : Un(e) élève de la neuvième année qui est inscrit(e) en 10^e année dans une école francophone.

Valeur et prix : Une bourse de 250 \$ et une plaque pour chaque lauréat. Les noms des deux lauréats(es) seront ajoutés(es) sur une plaque qui sera exposée en permanence à l'école.

Processus de demande : L'élève rédige une lettre (maximum deux pages) adressée au comité de sélection dans laquelle il/elle décrit comment il/elle répond aux critères de la bourse Joseph-Moreau.

N.B. Les cinq critères énumérés ci-dessus devraient se retrouver dans toutes les demandes.

Comité de sélection : Un représentant de la direction de l'école et deux enseignants(es) nommés(es) par la direction de l'école.

Date limite pour faire la demande : Toutes les demandes de bourse doivent être reçues en copie imprimée et signée au secrétariat de l'école avant 15 h 30 le dernier vendredi de mois de mai.

Remise de la bourse : Les lauréats(es) de la bourse seront annoncés(es) lors de la soirée des lauréats de l'école Joseph-Moreau.

Autres considérations : Un(e) élève éprouvant une déficience visuelle recevra une considération particulière pourvue qu'il/elle réponde à tous les critères de la bourse.

*Le comité de sélection se réserve le droit de choisir seulement un(e) lauréat(e) par année s'il juge qu'une seule demande répond aux critères de la bourse. Dans ce cas, **une seule bourse** de 250 \$ sera décernée.